

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2834

présenté par  
M. Berteloot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« ainsi qu'un accès facilité aux financements du marché foncier agricole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La régulation des marchés fonciers est une bonne initiative pour favoriser un renouvellement des générations agricoles. Cependant, la régulation du marché peut augmenter en efficacité si l'accès aux financements est plus accessibles pour les nouvelles générations.